

COMMISSION ECB DU CNPN du VENDREDI 26 JUIN 2020

Avis sur le PNA² en faveur de l'Apron du Rhône (*Zingel asper*) 2020 - 2030



Le CNPN souligne la très grande qualité de ce nouveau PNA, sa présentation structurée et rigoureuse et le juste équilibre entre les trois grands volets d'action proposés. Au total, 21 objectifs opérationnels sont affichés, se déclinant en 40 fiches action. Celles-ci se répartissent de la manière suivante :

- Études – acquisition de connaissance : 10 actions
- Gestion et protection des cours d'eau et de l'espèce : 18 actions
- Communication : 12 actions

Les objectifs affichés et actions proposées sont pertinentes dans la très grande majorité des cas. Certains d'entre eux soulèvent néanmoins quelques questions ou donnent lieu aux recommandations suivantes du CNPN :

- Action 7A - Suivi des pratiques susceptibles d'impacter les cours d'eau : outre le piétinement, le suivi d'autres IOTA en cours d'eau et de leurs impacts sur l'Apron aurait avantage à être proposé (via par exemple la proposition d'un protocole de suivi standard des incidences des I.O.T.A. en cours d'eau sur cette espèce pour les pétitionnaires et bureaux d'études concernés ; la bancarisation et la capitalisation des éventuels suivis réalisés par ces derniers dans le cadre du suivi des incidences de leurs projets, etc.),
- Action 8 - Lâchers de décolmatage en Durance aux barrages de La Saulce, Escalé et Cadarache. Outre le suivi de l'efficacité de cette mesure, un ajustement de ces lâchers devrait être envisagé en cas de faible efficacité (augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité de ces lâchers). À noter que le CNPN s'interroge sur le coût de ces lâchers (370 k€/an) et sur l'opportunité d'étendre cette mesure à d'autres tronçons de cours d'eau susceptibles d'être concernés par un colmatage du substrat,
- Action 9 « Restauration de la continuité » - au regard des difficultés rencontrées lors du précédent PNA sur ce même volet d'actions et de l'absence de calendrier de réalisation de ces équipements, le CNPN s'interroge sur les freins et leviers à mobiliser pour accélérer les procédures et gagner en efficacité. Outre la sensibilisation des acteurs concernés, quels autres leviers sont envisageables ? Ces derniers auraient avantage à être d'ores et déjà recensés dans le PNA,
- Action 10B « Étude de faisabilité de la restauration des confluences Drôme et Ardèche » - le PNA devrait préciser les suites envisagées en fonction du résultat de cette étude, et s'engager à les mettre en œuvre sans attendre la fin du programme,
- Actions 15 « Sensibilisation envers des publics cibles: scolaires, élus, AAPPMA, estivants et professionnels du tourisme » - il y aurait lieu d'ajouter parmi les publics ciblés, les organismes ou entreprises dont les activités sont directement responsables de la chute des densités de population de l'Apron, voire de sa disparition sur certains tronçons,
- Action 18 « Suivi des travaux en rivières » - lors du précédent PNA, une des difficultés rencontrée était liée à l'absence de saisine de la responsable du PNA par les services instructeurs de la DDT ou de la DREAL, pour avis sur les I.O.T.A. en cours d'eau accueillant l'Apron. Il serait nécessaire de prévoir une action spécifique à ce sujet impliquant les services de l'État, et ce, dans l'objectif de :

* veiller à la cohérence des politiques publiques,

* valoriser et capitaliser plus efficacement la connaissance et les retours d'expériences acquis au sein du PNA, en matière de bonnes pratiques à mettre en œuvre sur ces projets (notamment en matière de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi des incidences et des mesures mises en place).

Eu égard au sérieux du programme présenté et des acteurs chargés de ce PNA, et sous réserve de prise en compte des remarques ci-dessus, le CNPN émet un avis favorable à l'unanimité sur ce PNA² Apron du Rhône 2020-2030.

Michel METAIS
Président de la Commission ECB